



AVIS PUBLIC

PROMULGATION

RÈGLEMENT NUMÉRO CA28 0037-1

RÈGLEMENT NUMÉRO CA28 0007-4

TERRITOIRE DE L'ARRONDISSEMENT DE L'ÎLE-BIZARD–SAINTE-GENEVIÈVE

AVIS est par les présentes donné que le Conseil d'arrondissement a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le lundi 3 novembre 2014, les règlements suivants :

- **RÈGLEMENT NUMÉRO CA28 0037-1**

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES TARIFS (EXERCICE FINANCIER 2014)

- **RÈGLEMENT NUMÉRO CA28 0007-4**

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS AUX FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS

Ils peuvent être consultés au bureau du secrétaire d'arrondissement au 350, montée de l'Église à L'Île-Bizard ainsi qu'au point de services situé au 13, rue Chauret à Sainte-Geneviève, aux heures normales d'ouverture des bureaux.

**DONNÉ à Montréal,
Arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève,
ce douzième jour du mois de novembre deux mille quatorze.**

M Saâd Moumni
Secrétaire d'arrondissement

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, secrétaire d'arrondissement, certifie que l'avis ci-dessus a été publié dans un journal local le douzième jour du mois de novembre deux mille quatorze et qu'une copie a été affichée au point de services et à la mairie d'arrondissement le treizième jour du mois de novembre deux mille quatorze.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce treizième jour du mois de novembre deux mille quatorze.

M Saâd Moumni
Secrétaire d'arrondissement